

- 1 MARS 2023

**MAIRIE
de TORCY**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 04/01/2023 et complétée le 21/02/2023	
Par :	Monsieur DUBOST Christian
Demeurant à :	6 BIS RUE DES EPONTOTS 71210 TORCY
Sur un terrain sis à :	6 BIS RUE DES EPONTOTS 71210 TORCY 540 AB 154 1346 m²
Nature des Travaux :	Installation d'une pergola

N° DP 071 540 23 M0001

Le Maire de la Ville de TORCY

Vu le Code de l'Urbanisme,
 Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),
 Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,
 Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 07/03/2017,
 Vu la demande de déclaration préalable susvisée,

Considérant que le règlement de la zone UE du PLUi prescrit que les toitures à un seul pan ne sont autorisées que sur les bâtiments annexes accolés au bâtiment principal ou à un mur de clôture ou en limite de propriété.

ARRETE

ARTICLE 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non opposition** sous réserve des prescriptions particulières mentionnées dans l'article suivant :

ARTICLE 2 : La pergola devra être, strictement, implantée sur les limites séparatives Sud-Est et/ou Sud-Ouest.

Date d'affichage en Mairie
de l'avis de dépôt :- **5 JAN. 2023**

TORCY, le - 2 MARS 2023
Le Maire,

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le **- 6 MARS 2023**
le

et publié, affiché ou
notifié le **.....1.0.MARS.2023.....**

LE MAIRE, *Philippe PIGEAU*

Philippe PIGEAU


